

<p style="text-align:center">COMPTE-RENDU DEBAT NATIONAL SUR LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ENERGIE VOUGY – LUNDI 14 MAI 2018</p>

1/ Présentation de l'initiative

Organisateur(s) : Alain SOLLIET, Maire de Vougy ; Stéphane VALLI, Président de la Communauté de communes Faucigny Glières ; Christian MONTEIL, Président du Conseil départemental de la Haute-Savoie et Martial SADDIER, Député et Président du Comité de bassin Rhône-Méditerranée.

Intitulé de l'évènement : Débat à Vougy sur la programmation pluriannuelle de l'énergie

Date et lieu : lundi 14 mai à partir de 16h30 à VOUGY

Forme de l'initiative : une réunion avec trois tables-rondes autour des thèmes de l'hydroélectricité, de l'industrie et de l'isolation des bâtiments. En amont, deux visites avaient été organisées avec M. ARCHIMBAUD (visite de la centrale hydroélectrique sur le Bronze et visite de l'entreprise Baud Industries)

2/ Déroulement

Au début de l'initiative, le débat public a été présenté à l'ensemble des personnes présentes. Ces dernières disposaient également du dossier préparé par la CNDP ainsi que le rapport du CESE. Parmi les éléments distribués, figurait également le questionnaire dont seulement trois ont été recueillis à la sortie.

Après le mot d'accueil d'Alain SOLLIET, Maire de Vougy, de Stéphane VALLI, Président de la Communauté de communes Faucigny-Glières, de Martial SADDIER, de Jacques ARCHIMBAUD et du Préfet, trois tables-rondes étaient organisées. La première avait trait à l'hydroélectricité et la complexité des procédures, la deuxième à l'industrie et la troisième à l'isolation des bâtiments et au chauffage bois. Compte-tenu de contraintes d'agenda, le Préfet n'a pas pu clôturer cette réunion et c'est Jacques ARCHIMBAUD qui a donné le mot de conclusion.

Qualité des intervenants de la table-ronde sur l'hydroélectricité et la complexité des procédures :

Monsieur Laurent PEROTIN, Directeur de l'Unité de Production Alpes de la Direction de la Production et de l'Ingénierie Hydraulique (DPIH)

Monsieur Francis CHARPENTIER, Directeur de la DDT de la Haute-Savoie

Monsieur Christian MONTEIL, Président du Conseil départemental de la Haute-Savoie

Monsieur Stéphane VALLI, Maire de Bonneville

Monsieur Daniel DIZAR, Président de la Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques de la Haute-Savoie et Monsieur Didier GUERRAZ, Vice-Président

Monsieur Fabien PERRIOLLAT, Vice-Président de la FRAPNA 74

Monsieur Claude BLANC-COQUAND, Président d'EAF (Electricité Autonome de France)

Monsieur Mathieu SARAIS, Chef de projets de QUADRAN Groupe Direct Énergie – Agence Sud Ouest

Qualité des intervenants de la table-ronde sur l'industrie :

Monsieur Jérôme AKMOUCHE, Directeur du Syndicat National du Décolletage

Monsieur Jacques LONGUET, Délégué régional Auvergne-Rhône-Alpes d'EDF

Monsieur François Gaël JURET, Directeur de la Régie électrique de Bonneville

Monsieur Serge BIANCUCCI, Responsable matériel et énergie de SGL Carbon

Qualité des intervenants de la table-ronde sur l'isolation des bâtiments et le chauffage bois :

Monsieur Jérôme d'ASSIGNY, Directeur régional de l'ADEME Auvergne-Rhône-Alpes

Monsieur Eric FOURNIER, Vice-président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes délégué à l'environnement, au développement durable, à l'énergie et aux Parcs naturels régionaux

Madame Christelle PETEX, Vice-Présidente du Conseil départemental de la Haute-Savoie chargée Développement durable, Environnement, Forêts

Madame Valérie BOUVIER, Présidente d'InnoVales

Monsieur Bruno FOREL, Syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses affluents (SM3A)

Monsieur Didier SAUSSIÉ, Directeur régional GRDF Rhône-Alpes et Bourgogne

Près de 130 personnes étaient présentes tout au long de cette réunion. L'assistance comprenait des élus (maires, conseillers départementaux et régionaux) ; des chefs d'entreprise ; des associations principalement environnementales mais aussi du grand public (cette réunion était ouverte à tout le monde).

Dans la salle, un pupitre ainsi qu'une table-ronde occupaient l'avant de la salle. Les chaises pour le public étaient disposées en deux rangées parallèles.

L'ensemble des intervenants des tables-rondes se sont exprimés et une dizaine de questions au total a été posée. Le verre de l'amitié à l'issue de la réunion a permis également de prolonger les débats.

Les participants ont été enchantés de ce format qui a permis d'associer différents acteurs de qualité sur chaque thématique. De l'avis de tous, les débats ont été de grande qualité. De plus, la possibilité offerte à tous de venir et de s'exprimer a particulièrement été appréciée.

3/ Contenu des échanges

Table-ronde sur l'hydroélectricité et la complexité des procédures :

La table-ronde a permis de rappeler ce que représente l'hydroélectricité en France (1^{ère} des énergies renouvelables en puissance et en production ; 10% de la production nette totale d'électricité en France ; 350 aménagements dans les Alpes du Nord).

La complexité du cadre réglementaire a rapidement été mis en avant au travers du rappel de l'évolution législative et réglementaire relative à l'hydroélectricité. Le premier texte fondateur a été la loi de 1919 qui régit l'utilisation de l'énergie des cours d'eau sous deux régimes

(concession, autorisation). Il a, depuis, été complété par plusieurs lois, principalement issues de transpositions de textes communautaires : loi sur la protection de la nature de 1976 ; loi Pêche de 1984 ; loi sur l'eau de 1992 ; LEMA de 2006 ; loi Biodiversité de 2016 et loi TECV de 2015. Ce cadre réglementaire est complexe car il est issu de politiques publiques aux enjeux contradictoires (lutte contre le changement climatique ; développement des EnR ; protection des milieux ; classement des cours d'eau...).

Aujourd'hui, nombre de barrages sont peu rentables.

La table-ronde a également permis de revenir sur la mise en demeure envoyée par l'Europe à l'Etat français lui enjoignant d'accélérer l'ouverture à la concurrence des concessions hydroélectriques. Laurent PEROTIN, Directeur de l'Unité de Production Alpes de la Direction de la Production et de l'Ingénierie Hydraulique (DPIH), a considéré cette mise en demeure comme infondée car aujourd'hui, tout le monde peut aller librement chez les concurrents d'EDF. EDF n'est pas contre une mise en concurrence mais celle-ci doit se faire de manière loyale.

La table-ronde a aussi été l'occasion de présenter la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) qui est le concessionnaire du Rhône et le 1er producteur français d'énergie exclusivement renouvelable. Toutefois, Christian MONTEIL, Président du Conseil départemental, qui siège au conseil de surveillance de la CNR, a estimé que la conjoncture était actuellement défavorable. La CNR est, en effet, inquiète de l'ouverture à la concurrence des concessions hydroélectriques, d'une part, car les modalités et les règles du jeu ne sont pas connues et d'autre part, car elle craint qu'il y ait une rupture dans la continuité des ouvrages dont certains dépendent les uns des autres dans leur fonctionnement. Enfin, elle souligne la surinterprétation faite par rapport à ce que demande l'Europe.

Stéphane VALLI, Maire de Bonneville, est ensuite revenu sur l'expérience de Bonneville au travers de la construction de la centrale hydroélectrique sur le Bronze. Lors du lancement de ce projet, il était facile de négocier un contrat avec obligation d'achat avec l'Etat. Or, depuis le 1^{er} janvier 2016, le régime de l'obligation d'achat a été modifié : pour les installations d'une puissance supérieure à 1MW, un appel d'offres est désormais nécessaire (procédure de mise en concurrence). Cette situation n'est pas sans créer de difficulté pour les collectivités locales notamment pour la mise en œuvre de petits projets. Certaines collectivités limitent ainsi le projet en dessous d'1MW pour ne pas avoir à passer par cette procédure. De plus, l'obligation, depuis le 1^{er} juillet 2017, d'être propriétaire de l'ensemble du foncier, depuis la prise d'eau jusqu'à l'ouvrage et cela avant même d'instruire le dossier ou la mise en place d'une DUP complexifient encore davantage les petits projets. Cela n'avait pas été le cas de Bonneville. La compensation environnementale peut également être un frein dans la mesure où son coût peut être supérieur à la rentabilité économique de l'ouvrage. La chance de la commune de Bonneville a été de bénéficier d'une régie d'électricité communale car le projet d'une petite centrale est très complexe au niveau administratif.

Une des propositions qui a été avancée serait d'ouvrir la possibilité de modifier la puissance d'une installation pour produire plus dans le temps, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Les associations environnementales, à l'instar de la FRAPNA, ont aussi mis en avant la complexité du développement de l'hydroélectricité. Après avoir insisté sur l'importance de l'énergie dans le développement de la vie, Fabien PERRIOLLAT, Vice-Président de la

FRAPNA, a insisté sur le développement des EnR, dans lesquelles figure l'hydroélectricité, pour sortir du tout nucléaire. Il a rappelé que l'hydroélectricité était une énergie très propre, avec un léger impact carbone et facile à mettre en œuvre. L'électricité ne pouvant être stockée, il est nécessaire pour l'équilibre du réseau qu'il y ait un équilibre entre production et consommation. La FRAPNA est persuadée que l'hydroélectricité est une chance absolue pour intégrer des énergies intermittentes, volatiles. Cette association reste, toutefois, attentive à ce que l'évolution de l'existant et des projets soient de réels intérêts. Elle est favorable à l'utilisation au maximum des installations existantes. Elle souhaite également que ces installations aient un coût/bénéfice par rapport à l'environnement qui soit raisonnable. En effet, elle a insisté sur le risque d'effet d'aubaine. Elle est également particulièrement suspicieuse par rapport à la micro-électricité dont elle craint que certains projets puissent être très destructeurs pour les cours d'eau et, à terme, difficilement supportable économiquement. La FRAPNA souhaite être dans une position non dogmatique et de participation aux projets (de la connaissance à l'élaboration).

D'autres associations environnementales telles que la Fédération de Pêche de la Haute-Savoie a indiqué ne pas être opposée à l'hydroélectricité. Elle demande à ce que le débit minimum biologique soit respecté.

Quadran Groupe Direct Energie a mis en avant la multiplication des autorisations nécessaires. La complexité administrative résulte du fait que les projets hydroélectriques sont soumis à trois codes (code de l'environnement, code de l'énergie et code de l'urbanisme). La multiplication des autorisations fragilise les dossiers car elle entraîne une multiplication du risque de recours. La société propose une autorisation unique qui engloberait l'ensemble des autorisations.

Claude BLANC-COQUAND, Président d'EAF (Electricité Autonome de France) soutient Laurent PEROTIN au sujet de la mise en concurrence des concessions. Il insiste sur la complexité pour renouveler les autorisations, les délais pouvant parfois aller jusqu'à 8 années pour un renouvellement des autorisations. Il demande aussi un doublement des débits réservés. Selon lui, la continuité écologique pénalise les micro-centrales et la petite hydroélectricité en raison du coût qu'elle peut représenter pour un tel projet (l'obligation de réaliser une passe à poissons coûte environ 200 000€). Après avoir rappelé les risques qui pèsent aujourd'hui sur les projets en raison des nombreux recours intentés, il a indiqué que le principe de précaution est un frein.

Francis CHARPENTIER, Directeur de la DDT de la Haute-Savoie, a dressé un panel des exploitations hydroélectriques en Haute-Savoie : 18 soumises au régime de la concession ; 27 soumises au régime de l'autorisation et 12 sites orphelins c'est-à-dire qui ne fonctionnent pas actuellement. Trois projets sont en cours d'instruction pour une puissance de 7MW. Dans les années à venir, une dizaine de projets verront le jour pour une puissance d'environ 30MW dans tout le département de la Haute-Savoie. Grâce à l'autorisation environnementale unique, sept ou huit autorisations ont déjà été regroupées en une seule. Pour le débit réservé, il a été augmenté au dixième et peut être modulé si le projet ne dégrade pas la qualité des milieux. Le débit réservé fait d'ailleurs l'objet de discussion avec le porteur de projet. Le Directeur de la DDT a rappelé la nécessité d'être attentif à la nature des milieux sur lesquels on agit. Au-delà de la qualité des milieux, il faut également veiller aux autres usagers de l'eau (sportifs...).

Question 1 : Une question a été posée sur la mortalité croissance des poissons près d'un barrage dans l'Ain. EDF réalise actuellement des analyses pour caractériser cette mortalité et voir si elle est due au barrage. Si c'est le cas, EDF mettra en place des mesures de compensation.

Question 2 : Une observation a été faite sur le fait que l'hydroélectricité et les EnR n'émettent pas de gaz à effet de serre. Le rendement de l'hydroélectricité est également très élevé.

Question 3 : Une question a été posée pour demander une clarification des nouvelles règles pour le régime de l'obligation d'achat. Depuis le 1^{er} janvier 2016, pour les projets de 0 à 0,5 MW, il y a obligation de rachat par l'Etat. Pour les projets supérieurs à 1MW, un appel d'offres doit être fait. L'appel d'offres étant souvent incertain, les collectivités proposent aujourd'hui de plus en plus des projets de moins d'1MW.

Table-ronde sur l'industrie :

Jérôme AKMOUCHE, Directeur du Syndicat National du Décolletage, présente l'industrie en Haute-Savoie et plus largement en France. En France, l'industrie représente 10% du PIB (elle de 14% du PIB en Italie et 20% en Allemagne). En Haute-Savoie, l'industrie représente 24% du PIB. La Vallée de l'Arve est le berceau du décolletage. Sur 40 kilomètres, elle concentre 400 entreprises qui représentent 1,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Jérôme AKMOUCHE indique également que l'énergie représente un coût important. A titre d'exemple :

- pour une PME qui a 6 à 10 millions de chiffre d'affaires, le coût énergétique représente 5 à 7% de la masse salariale et 1,5% du chiffre d'affaires.
- pour une ETI qui fait 30 millions de chiffres d'affaires, la consommation est plus importante en raison de l'utilisation de multibroches. La consommation d'énergie est l'équivalent de 5 à 9,5% de la masse salariale et de 750 000 à 1 millions d'euros par an.

La moindre variation du coût de l'électricité a donc un impact sur la compétitivité des entreprises. En effet, 60% de la consommation électrique résulte de l'utilisation des machines. Les chefs d'entreprise ont peu de prise sur les machines. L'optimisation de la consommation ne peut donc se faire que sur les annexes. Les chefs d'entreprise ont déjà réalisé de gros efforts en remplaçant des compresseurs anciens par ceux de nouvelle génération dont la consommation est adaptée selon la puissance. De gros investissements ont aussi été réalisés sur les groupes froids pour également les remplacer par des groupes de nouvelle génération et récupérer la chaleur des groupes froids. Pour le bien être des salariés, un travail a été fait sur l'ambiance thermique des ateliers au moyen de la filtration des brouillards d'huile. Les ateliers ont, enfin, récemment été équipés de LED.

Jacques LONGUET, Délégué régional Auvergne-Rhône-Alpes d'EDF, rappelle qu'Auvergne Rhône-Alpes est la première région productrice d'électricité (22% de la production française). Elle est la première région productrice d'énergie nucléaire mais aussi d'énergie renouvelable. C'est également une région en avance sur les objectifs fixés par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte car les EnR représentent déjà 25% de la production d'électricité régionale et 50% de sa consommation. L'électricité ne représente que 25% de l'énergie consommée en France. Le système électrique française est source de solidarité entre les territoires ruraux, de montagne et urbains.

Le développement de la Haute-Savoie et plus particulièrement de la Vallée de l'Arve avec notamment le décolletage est lié au développement de l'électricité (« houille blanche ») et à sa compétitivité économique depuis la fin du 19^{ème} siècle. L'électricité française est parmi les moins chères d'Europe. Pour l'industrie, le coût de l'électricité produite en Allemagne est 66% plus chère qu'en France, en Italie : 73% plus chère qu'en France, au Royaume-Uni : 35% plus chère qu'en France et en Belgique : 26% plus chère qu'en France. En France, le coût de l'électricité est un avantage pour la compétitivité des entreprises d'autant plus que les moyens de production sont proches.

Le 7 novembre dernier, une décision gouvernementale a indiqué la volonté de préserver l'avantage du mix électrique français (neutralité carbone et prix) et celle de viser un mix énergétique composé de 50% de nucléaire et de 50% d'EnR. 4 priorités ont été mises en avant :

- Promouvoir et développer des énergies et solutions bas carbone tout en préservant l'avantage compétitif de l'électricité
- Développer massivement les ENR : 30 GW de solaire EDF d'ici 2035 soutenus par 10 GW de stockage : une opportunité de développement pour la filière PV en France
- S'appuyer sur une base nucléaire décarbonée, souple, fiable, sûre, à prix compétitif complémentaire de l'intermittence des ENR et adaptable aux scénarii de croissance
- Consommer moins par usage et développer l'efficacité énergétique

Il est important de maximiser le développement d'autres EnR. 4 centrales nucléaires ont ainsi des projets photovoltaïques.

Selon le représentant d'EDF, ce n'est pas aux décolleteurs de faire de l'investissement pour le développement du photovoltaïque.

Parmi les enjeux à venir, il y aura le développement des achats locaux et de l'emploi local, l'accompagnement de ceux qui sont exclus ou éloignés du monde du travail, la poursuite de la lutte contre la précarité énergétique et le fait de garder l'avantage compétitif sur le prix de l'électricité par rapport aux autres pays européens.

Jérôme AKMOUCHE rappelle que, pour les entreprises de décolletage, l'électricité représente 2,5 à 3% du chiffre d'affaire. A titre de comparaison, en Allemagne, elle représente 4% du chiffre d'affaires et 10% de la masse salariale. La taxe de production, qui est une spécificité française, représente environ 1,2 à 1,5% du chiffre d'affaires. Cette dernière, additionnée au coût de l'électricité, a pour conséquence d'annuler totalement l'avantage comparatif. Autre exemple, pour une grosse entreprise (30 millions d'euros de chiffre d'affaires) qui paye 370 000€ de taxe de production en France, en Suisse, elle ne payera que 15 000 ou 20 000€ de taxe de production.

A Bonneville, l'une des spécificités réside dans l'existence d'une régie municipale. Selon son directeur François-Gaël JURET, le réseau de gaz est particulièrement développé avec 7 000 points de livraison sur la commune. De plus, les 25 clients industriels de la régie représentent 50% de l'énergie distribué sur le territoire. La régie de Bonneville entretient une proximité forte avec ces industriels.

Il relate également l'histoire d'un industriel de la Vallée qui a eu à rationaliser ses outils de production. Il disposait d'un site de production en Asie dont le transfert avait été prévu vers l'Europe. Deux sites étaient pressentis : l'un en Espagne, l'autre en France. Dans la décomposition des coûts de l'énergie, le coût énergétique en France était 20% moins cher qu'en Espagne. Même si la main d'œuvre était plus chère en France, l'industriel a finalement opté pour le site basé en France.

Aujourd'hui, suite à la disparition des tarifs réglementés, nombre d'entreprises vont se retrouver en difficulté et ne vont pas trouver de fournisseurs. Ils vont se retrouver avec des tarifs de dernier recours, ce pourra avoir pour conséquence, qu'ils risquent de payer 30 à 40% plus cher l'électricité alors que l'entreprise est déjà en difficulté.

La régie municipale est également fournisseur d'électricité. L'une des remarques récurrentes dont ils font l'objet est la difficulté à lire une facture d'électricité. Dans ce domaine, il y a un réel besoin de simplification. Il faut revenir à des fondements plus simples et à une fiscalité plus stable pour les industriels.

Serge BIANCUCCI, responsable matériel et énergie de l'entreprise SGL Carbon, rappelle qu'à la base, cette entreprise appartenait au groupe Pechiney et qu'une société allemande les a rachetés. L'origine de l'implantation de l'usine résulte de l'hydroélectricité. En effet, cette usine est équipée d'une centrale hydroélectrique qui produit 3,5MW. Elle est spécialisée dans la fabrication d'électrodes et de produits en graphite, obtenus par cuisson de carbone. Le coût de l'énergie représente environ 15%. Cette entreprise est une entreprise électro-intensive.

Les marchés libres permettent d'ajuster les values. Si les taxes sont importantes pour les entreprises électro-intensives, SGL Carbon a la possibilité de récupérer une partie de ces taxes. Les voisins européens font la même. Si cela n'était pas possible, cela créerait des difficultés en termes de compétitivité sur le marché. Serge BIANCUCCI indique que la société est ainsi contente de pouvoir acheter de l'électricité peu chère. L'entreprise dispose de la norme ISO 5001 et a mis en place un plan d'efficacité énergétique pour récupérer de l'énergie. Son représentant demande, toutefois, davantage d'aides pour le financement de projets destinés à améliorer l'efficacité énergétique.

Les questions posées ont principalement tourné autour de la proposition de solliciter les industriels pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur leurs toitures. Les industriels ont indiqué qu'ils étaient prêts à discuter de cette proposition et à l'étudier. En ce sens, des tiers investisseurs pourraient être recherchés. Toutefois, selon un architecte présent dans la salle, cette solution pourrait s'avérer plus complexe à mettre en œuvre en raison du poids des panneaux solaires sur les toitures industrielles.

Table-ronde sur l'isolation des bâtiments et le chauffage bois :

Valérie BOUVIER, Présidente d'InnoVales, indique que cette organisation a un peu plus de trois années d'existence. Elle rappelle également la situation de la Haute-Savoie qui accueille 10 000 personnes de plus chaque année et qui a une croissance annuelle de 2%. Les besoins énergétiques sont donc en constante progression. La consommation provient pour 70% de l'énergie carbonée et qui émet du gaz à effet de serre et des particules fines.

Les objectifs poursuivis par InnoVales sont les suivants :

- être un outil d'accompagnement pour les collectivités

- essayer de réduire la facture énergétique et les gaz à effet de serre

Dans notre département, plus de la moitié du bâti a été construit avant 1975. 78% du parc de logements est classé comme étant énergivore. 70% de dépenses dans les logements concernent le chauffage. En matière d'énergie, le potentiel est 3000 ETP.

Toutefois, Valérie BOUVIER a indiqué que pour l'instant, la rénovation énergétique des bâtiments ne démarre pas. Plusieurs freins pourraient expliquer la raison :

- complexité des dispositifs (beaucoup de financeurs, de crédits d'impôts...). InnoVales essaye de proposer un panorama complet des aides existantes.
- manque de communication autour de cette politique publique
- l'offre professionnelle a tendance à effrayer le grand public (démarchage téléphonique intempestif)

Elle cite un exemple local qui fonctionne plutôt bien : la plateforme territoriale Régénéro (c'est une plateforme de services dédiée à la rénovation énergétique du logement privé). A Chamonix, par exemple, 140 personnes sont passées pour avoir des informations sur la rénovation du bâti. Le salon Réhabitat a permis de rencontrer plus de 1 000 personnes et de signer près d'1 million d'euros de contrats pour les entreprises en charge de la rénovation.

L'un des autres outils existants est Dorémi. C'est un dispositif opérationnel de rénovation énergétique des maisons individuelles qui propose un accompagnement tout au long du projet de rénovation avec un interlocuteur unique. Il permet d'organiser les professionnels entre eux et de les former pour avoir une approche globale. La Communauté de communes du Pays Rochois et la Communauté de communes ont déjà testé ce dispositif. D'autres communautés de communes s'y sont engagées.

Dans le développement des EnR, les centrales villageoises sont un secteur porteur. Il est important que la rénovation énergétique s'adresse au plus grand nombre. 1 euro de crédit d'impôt génère 1,4€ de travaux.

Après avoir rappelé que le Conseil départemental de la Haute-Savoie n'avait pas la compétence en matière d'énergie, Christelle PETEX, Vice-Présidente en charge du Développement durable, de l'Environnement et des Forêts, a indiqué que cette collectivité territoriale propose tout de même un accompagnement financier. Elle soutient ainsi le programme Habiter Mieux (500€ au départ, aujourd'hui entre 2 000 et 3 000€ pour l'isolation des logements. Elle propose une aide nouvelle de 1 000€ pour les ménages qui ont des revenus bas. Le Conseil départemental s'est aussi engagé à hauteur de 20 000€ pour le lancement des plateformes de rénovation énergétique et la valorisation d'outils.

Christelle PETEX a aussi soulevé la nécessité d'avoir davantage de lisibilité et de facilité dans la multitude d'aides existantes. La plupart du temps, les particuliers ne savent pas comment faire pour en bénéficier.

En parallèle, en interne, le Conseil départemental a conduit une politique d'isolation et de rénovation de ses bâtiments et des bâtiments dont il est propriétaire (ex : chaufferie biomasse pour certains collègues).

Enfin, il a soutenu la mise en place du Fonds Air Bois, prime pour le changement de chauffages au bois vétustes. Cette prime est de l'ordre de 2000€ dans la Vallée de l'Arve et de 1 000€ pour Annemasse Agglo et Annecy.

Bruno FOREL rappelle que sur le territoire de la Vallée de l'Arve, l'origine des particules fines résulte de chauffages au bois défectueux ou de la combustion de bois inapproprié. Ce dispositif, qui a figuré dans le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) 1 de la Vallée de l'Arve va être pérennisé dans le PPA 2 actuellement en cours d'élaboration. Sur 9 000 foyers recensés comme étant défectueux, il reste 4 500 foyers à traiter.

Contrairement au Conseil départemental, le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes a la compétence en matière d'énergie mais ne dispose pas du financement. Eric FOURNIER, Vice-Président, indique que la Région a élaboré un scénario à 2030 domaines d'activité par domaines d'activité. Les enjeux affichés sont clairement de consommer moins et de produire mieux. Un travail important doit être réalisé sur l'éco-construction et l'économie circulaire d'autant plus qu'il existe un réel potentiel de création d'emplois non délocalisés.

47% de l'énergie consommée dans la Région repose sur le bâtiment. Les objectifs affichés sont les suivants : -15% d'énergie totale en 2030 ; - 15% sur le transport ; - 23% sur le résidentiel sur la consommation globale. 60 000 rénovations ont eu lieu en 2016 et la Région s'attend à une progression de 5% par an. En 2015, la Région a développé 37% d'EnR. L'énergie bois est à développer.

Par la suite, la Région va soutenir les projets de méthanisation. Elle va également s'appuyer sur les territorialisation (TEPOS et TEPCV).

Didier SAUSSIÉ, Directeur régional GRDF Rhône-Alpes et Bourgogne, rappelle que GRDF soutient la transition vers des solutions propres et la conversion de chaudières fioul vers des chaudières au gaz. Cette entreprise soutient également l'acquisition d'inserts ou de poêles au gaz. Elle est favorable à ouvrir le Fonds Air Bois avec de tels dispositifs.

Pour le biogaz, il y a actuellement 6 projets au sein de la Région Auvergne Rhône Alpes dont 3 en Haute-Savoie. Le biométhane est également un avantage indéniable pour le monde agricole car il représente un complément de revenus et une amélioration des sols du fait de la baisse du recours à l'engrais chimique.

Selon Didier SAUSSIÉ, dans 10 ans, 100 000 emplois tourneront autour de la méthanisation. Il rappelle que dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, l'objectif à atteindre est de 30% de méthanisation à l'horizon 2030.

Le biogaz et la méthanisation ont besoin de progresser. Le potentiel est énorme mais il existe des difficultés tenant notamment à la valorisation du biométhane et de la biomasse. Des efforts seront à fournir sur la recherche. Enfin, la réglementation actuelle est trop frileuse sur la co-digestion.

Jérôme d'ASSIGNY, Directeur régional de l'ADEME Auvergne-Rhône-Alpes indique qu'il y a 60 000 logements à rénover. Il est nécessaire d'outiller les acteurs du territoire (entreprises, associations, citoyens, les relais locaux). ADEME s'efforce d'outiller les territoires (au travers de TEPOS et TEPCV) et les acteurs.

Elle a ainsi financé une trentaine de plateformes de rénovation énergétique, ce qui a permis de sensibiliser 25 000 ménages et de se fixer comme objectif la rénovation de 12 000 logements. Cet objectif est tout à fait possible en faisant une offre structurée et en orientant vers les bons projets. Ces travaux vont également faire du pouvoir d'achat pour les ménages et rapporter de la valeur ajoutée sur les territoires.

Si l'ADEME s'est engagée lors de la création du Fonds Air Bois, c'est parce que le bois énergie est une source importante, présente dans la région Auvergne Rhône-Alpes dont on n'utilise pas toutes les potentialités.

Question 1 : il s'agissait d'une remarque qui faisait état d'une pratique vertueuse dans certaines communes qui coupent l'éclairage public la nuit ainsi que la ventilation dans les établissements publics.

Question 2 : une question a été posée sur les raisons qui font que les plateformes de rénovation énergétique ne décollent pas. Cela est dû à leur jeunesse (à peine 3 années d'existence) et au fait qu'il a fallu du temps pour amorcer les projets et les mesures.

Question 3 : il s'agissait d'une proposition visant à instaurer un fonds de garantie avec obligation de résultat comme c'est le cas en Suisse.

Question 4 : il s'agissait également d'une observation pour un meilleur contrôle des aides alloués.

4/ Evaluation de la portée et des résultats de l'évènement

A l'issue de ce débat, les participants ont eu une vision plus claire des enjeux centraux de la PPE et ont pu mieux appréhender les spécificités en matière d'énergie liées au territoire de la Haute-Savoie. Ils ont également pu constater que des efforts ont déjà été faits en Haute-Savoie et que la transition énergétique est déjà bien avancée.

Toutefois, les participants ont soulevé plusieurs points :

- l'inquiétude face à l'ouverture à la concurrence des concessions hydroélectriques
- la complexité administrative dans les dossiers de demandes d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation pour les installations hydroélectriques
- l'obligation d'un appel d'offres pour les projets d'installation hydroélectriques de plus d'1MW qui peut bloquer les projets de petites communes
- la moindre variation du coût de l'électricité peut avoir un impact sur la compétitivité de nos entreprises
- la fin des tarifs réglementés n'a pas été sans conséquence notamment pour les entreprises déjà en difficulté
- le besoin de simplification et d'une fiscalité plus stable pour les industriels
- nécessité d'aide supplémentaire pour le financement des projets d'amélioration de l'efficacité énergétique
- le manque de lisibilité et multiplication des aides en matière de rénovation énergétique dans lesquelles se perdent les particuliers – nécessité de communiquer davantage
- la nécessité d'accompagner les particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique

- la nécessité de soutenir les initiatives locales telles que le Fonds Air Bois ainsi que les projets de méthanisation.

5/ Espace complémentaire d'expression